

Commission du Budget, de la Fonction publique, de  
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-  
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

---

10 JANVIER 2022

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 10 JANVIER 2022 (APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1	Question de M. Matteo Segers, intitulée «Développement de ressourceries et de l'économie circulaire dans la fonction publique» ....	3
1.2	Question de M. Hervé Cornillie, intitulée «Ouverture, partage et réutilisation des données».....	5
1.3	Question de M. Hervé Cornillie, intitulée «Projet de crèche au sein du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	6
1.4	Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Appel à projets “Cantines durables”» .....	7
1.5	Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Stratégie interfédérale pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap».....	10
1.6	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Projets de lutte contre le racisme au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	12
1.7	Question de M. François Bellot, intitulée «Appel à projets de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la lutte contre les discriminations homophobes, biphobes et transphobes» .....	15
1.8	Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Processus de transformation et d'autonomisation de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)».....	17
1.9	Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Situation des administrateurs d'internat».....	19
1.10	Question de M. Yves Evrard, intitulée «Bilan de l'appel à projets dans le cadre du plan d'investissement dans les bâtiments scolaires» .....	20
1.11	Question de M. Yves Evrard, intitulée «Effets de la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction».....	22
1.12	Question de M. Yves Evrard, intitulée «Certification énergétique des écoles» .....	24
1.13	Question de M. Yves Evrard, intitulée «Subventions énergétiques»...25	25
<b>2</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>27</b>

**Présidence de M. Laurent Léonard, président.**

– *L’heure des questions et interpellations commence à 14h30.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

**1 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)**

**1.1 Question de M. Matteo Segers, intitulée «Développement de ressourceries et de l’économie circulaire dans la fonction publique»**

**M. Matteo Segers (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles est une grande entreprise. Elle dispose d’importantes ressources administratives et constitue ainsi un employeur majeur sur notre territoire. Notre administration intègre des réflexes de promotion de l’économie circulaire et, dans ce cadre, interroge le concept de ressourceries. Ces dernières permettent en effet de relever les défis liés à la décarbonisation, en donnant aux déchets une nouvelle vie et en limitant l’achat de nouveaux matériels.

Outre cette question qui se pose directement chez les opérateurs de première ligne en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans des domaines tels que l’éducation, la culture, la jeunesse ou le sport, tout service public se doit d’intégrer de nouveaux outils et méthodes en vue de mettre en œuvre des systèmes d’économie circulaire.

Dès lors, quelle stratégie de gestion des déchets développez-vous dans notre administration? Existe-t-il des mécanismes d’économie circulaire visant à assurer que le petit patrimoine mobilier usagé ou amorti soit réinscrit dans un cercle vertueux de gestion et profite, par exemple, à des acteurs soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Comment sont gérés le petit patrimoine et les économats renouvelés? Qu’advient-il des mobiliers qui n’ont plus d’utilité? Globalement, quelle est votre stratégie à ce sujet?

Par ailleurs, d’autres projets d’économie circulaire sont soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je pense par exemple aux récupérathèques, mais aussi à des associations d’éducation permanente en contact avec vos services. Ces derniers demandent parfois des soutiens pour améliorer la gestion des déchets et les réinjecter dans l’économie, garantissant ainsi que des objets usagés, mais encore utiles aient une deuxième, une troisième, voire une quatrième vie. Avez-vous connaissance de l’empreinte carbone que représente notre production annuelle de déchets? Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour la réduire?

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, la gestion des déchets du ministère est confiée à un prestataire externe. Le tri des déchets est effectué au moyen de différents conteneurs. Le cahier des charges prévoit également que les déchets collectés soient ensuite recyclés. À l'issue de chaque marché public, l'adjudicataire remet ainsi un rapport sur le tri effectué. Sur la base de ce rapport, l'administration est en mesure de calculer l'impact du tri sur les émissions de CO<sub>2</sub>. Les rapports réalisés en 2012 et 2016 indiquent que le tri des déchets a permis de faire l'économie d'environ 600 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>. Par ailleurs, ils ont permis de conclure à une diminution progressive de 15 % du volume des déchets enregistrés.

Le ministère a également créé une ressourcerie centralisée pour stocker le mobilier devenu inutile provenant du ministère et des directions déconcentrées. Cet espace organisé et sécurisé permet d'entreposer le mobilier encore en état dans l'attente d'une redistribution. Plutôt que de commander quoi que ce soit, un agent nécessitant du mobilier ou d'autres fournitures, comme des classeurs, peut ainsi se rendre dans cette ressourcerie centralisée afin de voir si une pièce répond à ses attentes. Dans ce cadre, il sera accompagné du gestionnaire du stock qui prendra note du mobilier de son choix et le lui fera parvenir. La volonté est donc de limiter au plus possible la production de déchets et de récupérer – voire de réparer lorsque c'est possible – tout ce qui peut être réutilisé. Le ministère a également conclu une convention avec l'ASBL Zénobe Gramme qui collecte du matériel, le réhabilite et le redistribue équitablement et gratuitement entre les établissements scolaires des différents réseaux d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, comme je l'ai déjà mentionné en réponse à une précédente question orale, une réflexion est en cours au sein du ministère sur le développement de l'économie circulaire dans le fonctionnement de l'administration. Il s'agit d'un sujet essentiel compte tenu des défis climatiques que nous avons à relever et je serai attentif aux résultats de cette réflexion.

**M. Matteo Segers (Ecolo)**. – Il est essentiel de bien faire la distinction entre recyclage et récupération. Le matériel recyclé n'est pas réintroduit dans la société. Or, si l'on veut mettre en œuvre une véritable économie circulaire, il faut y intégrer la récupération. Monsieur le Ministre, vous me dites qu'il existe une ressourcerie centralisée. Un tel espace devrait bénéficier d'une plus grande visibilité, parce que de nombreux opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles demandent à y avoir accès. Il est peut-être envisageable de rendre ce système plus accessible pour qu'il y ait plus de roulement.

Notre groupe suivra les initiatives prises pour le développement de l'économie circulaire. J'entends que des ASBL redistribuent du matériel aux établisse-

ments scolaires. Peut-être serait-il intéressant d'en faire profiter différents opérateurs culturels et ASBL qui rencontrent des difficultés financières. Pour rappel, la Fédération Wallonie-Bruxelles compte des personnes et des associations spécialisées dans ce domaine. En définitive, vu les défis que nous aurons à relever à l'avenir, il serait intéressant que les administrations publiques consultent – plus qu'à l'heure actuelle – les différentes ASBL actives dans le domaine.

### ***1.2 Question de M. Hervé Cornillie, intitulée «Ouverture, partage et réutilisation des données»***

**M. Hervé Cornillie (MR).** – Monsieur le Ministre, nous avons déjà eu l'occasion de discuter des données partagées, un dossier crucial notamment pour l'économie digitale. L'ouverture, le partage et la réutilisation des données des services publics par les chercheurs, les citoyens et les entreprises constituent en effet des leviers pour l'innovation dans notre société.

Dans le sillage de la Déclaration de politique communautaire (DPC), qui prévoit que «les données publiques dont dispose la Fédération Wallonie-Bruxelles soient le plus largement possible accessibles dans une logique d'*open data*», le gouvernement a tenu promesse lors de la conception du contrat d'administration du ministère. En effet, celui-ci indique que, chaque année, quatre domaines de données en moyenne seront publiés et maintenus sur le portail *open data* du ministère. Cet engagement devrait permettre d'enrichir ce portail qui contient déjà 22 jeux de données propres à notre institution, en ce compris les fameux points verts de l'ADEPS que certains prennent plaisir à parcourir, les résidences d'artistes, les bibliothèques publiques ou encore le cadastre annuel des subventions.

Nonobstant notre soutien à cette priorité, pourriez-vous nous donner quelques précisions sur la méthode retenue pour choisir les données qui seront mises à disposition en 2022, ainsi que lors des années ultérieures? Concrètement, comment et par qui ces données sont-elles sélectionnées et diffusées? Est-ce sur la base de la pertinence, de l'intérêt, des effets démultiplicateurs estimés? Quels sont les critères utilisés, outre les considérations propres aux données personnelles telles que le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD), fondamental aujourd'hui dans notre société numérique qui évolue très rapidement? Des choix ont-ils déjà été posés pour l'année 2022? Le cas échéant, pouvez-vous nous en faire part?

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – La Fédération Wallonie-Bruxelles poursuit l'objectif de créer une gouvernance des données et d'accompagner les initiatives des différentes administrations dans leur transformation numérique afin d'améliorer la gestion des données stratégiques et leur exploitation. L'ouverture des données au grand public est l'un des axes de cette gestion. À titre d'exemple, nous y

trouvons la gestion de la sécurité de la vie privée, de la qualité et des données de référence.

L'organisation internationale DAMA (*Data Management Association*, Association de la gestion des données), qui propose un ensemble de bonnes pratiques, nous sert de référence dans la méthode de gestion des données. C'est l'un des chantiers du contrat d'administration du ministère. Les domaines de données prioritaires sélectionnés sont ceux qui apportent la plus grande contribution aux résultats clés de ce contrat. L'objectif est l'augmentation globale du niveau de maturité de la gestion de ces données, l'ouverture en *open data* n'étant pas le seul critère à prendre en compte. Toutefois, l'*open data* permet parfois des gains rapides et la publication des données est encouragée, même dans les domaines non prioritaires, lorsque l'occasion se présente.

En 2021, près de onze jeux de données ont été mis à jour ou publiés pour la première fois. La méthode de publication suit différentes étapes: la désignation d'un responsable du jeu de données issu du métier, appelé intendant du métier; l'analyse du jeu de données, selon son format, sa structure, sa fréquence de mise à jour; le paramétrage de la visualisation des données sur le site *open data* [www.odwb.be](http://www.odwb.be); le cas échéant, le croisement des données publiées avec d'autres données disponibles; la description des données, avec des métadonnées, des articles fonctionnels, et des mots clés, etc.; enfin, l'incorporation des éléments de visualisation dans les pages web des administrations. Pour 2022, plusieurs analyses sont en cours avec les différentes administrations. D'ores et déjà, un engagement est pris pour la publication de la mise à jour des jeux de données liés aux établissements scolaires et au cadastre des subventions.

**M. Hervé Cornillie (MR).** – Monsieur le Ministre, cet objectif du gouvernement prend toujours plus d'importance vu l'évolution de la société et la numérisation de l'économie. Je consulterai le site de la DAMA. J'ai pris note des critères dont vous tenez compte, non seulement pour la consultation en *open data*, mais aussi pour la contribution que la publication des données peut apporter à cette réflexion et aux objectifs du contrat d'administration.

### ***1.3 Question de M. Hervé Cornillie, intitulée «Projet de crèche au sein du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles»***

**M. Hervé Cornillie (MR).** – Monsieur le Ministre, au mois de septembre 2020, nous avons eu une discussion concernant l'état d'avancement du projet de crèche au sein du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À ce propos, vous m'aviez indiqué que la Direction générale des infrastructures (DGI) travaillait activement avec le bureau d'étude chargé de l'accompagnement de ce chantier, dans le but de lancer les travaux dès l'obtention du permis d'urbanisme. Du point de vue du calendrier, vous escomptiez que la crèche soit opérationnelle au mois de janvier 2022.

En février dernier, vous déploriez, au sein de cette commission, que le marché de travaux avait été lancé, mais que seule une offre avait été reçue, laquelle dépassait de 63 % le devis estimatif du bureau d'étude. Partant, la relance du marché de travaux avait été suspendue en raison des interrogations quant à la pertinence de la poursuite du projet, eu égard notamment à la généralisation du télétravail ainsi qu'au développement accéléré des nouveaux modes de travail incluant plus de flexibilité spatiale et horaire. À l'époque, vous étiez dans l'attente d'un rapport global de vos services avant de statuer sur l'avenir du projet.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous faire le point sur ce dossier? Ledit rapport vous a-t-il été remis? Le cas échéant, quelles sont ses conclusions? À la lumière des moyens inscrits au budget initial de 2022 de notre institution pour la mise sur pied de la structure organisationnelle de la crèche et de la convention avec le concessionnaire désigné, pouvons-nous conclure qu'il a été décidé de poursuivre ce projet? Qu'en est-il exactement?

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, tenant compte du contexte précédemment cité lié à l'application généralisée du télétravail et à l'évolution rapide des modes de travail tels que les espaces de travail partagés, l'accroissement de la numérisation ou encore le travail en bureaux satellites, une proposition allant dans le sens d'une non-poursuite du projet est en cours de finalisation et sera examinée très prochainement. Certains éléments doivent par ailleurs encore être approfondis en vue de permettre la meilleure préparation possible à la prise de décision, raison pour laquelle je ne peux vous en dire plus à ce jour.

**M. Hervé Cornillie (MR)**. – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir répondu à la question in extenso, de manière précise, concise et méthodique.

#### ***1.4 Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Appel à projets "Cantines durables"»***

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo)**. – L'appel à projets «Cantines durables» lancé par le gouvernement le 15 octobre 2021 n'a pas tardé à porter ses fruits: 228 établissements ont été retenus pour offrir gratuitement à plus de 15 000 élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles des repas chauds, qualitatifs et intégrant des critères de durabilité. L'intervention de la Fédération sera de 3 euros par repas. Elle sera même de 3,5 euros lorsque les repas sont labellisés «*Good Food*» à Bruxelles ou «Cantines durables» en Wallonie. En Wallonie, par ailleurs, les cantines doivent être signataires du «*Green Deal Cantines durables*». Les écoles engagées peuvent également consacrer une partie de la subvention à l'amélioration de la cantine, notamment à l'équipement et l'aménagement des locaux. Le budget total s'élève à 3,8 millions d'euros pour la Fédération. Mon-

sieur le Ministre, vous avez annoncé un budget de 15 millions d'euros d'ici la fin de la législature afin d'amplifier cet appel à projets.

Les écoles sont souvent en peine de gérer les achats auprès des producteurs locaux, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la préparation des repas. L'intervention d'intermédiaires est donc généralement indispensable; ces partenaires jouent un rôle crucial pour la qualité générale du projet d'un point de vue tant alimentaire qu'agricole. Comment la Fédération peut-elle soutenir et structurer des partenariats fiables pour créer des cantines durables?

En Fédération Wallonie-Bruxelles, plusieurs associations ont constitué un nouveau collectif intitulé «Développement cantines durables». Il s'agit d'une association de fait qui regroupe plusieurs coopératives actives autour de l'alimentation et l'agriculture durables et résilientes. Aujourd'hui, ce collectif fait le constat qu'il manque une réelle structure opérationnelle qui, sur le terrain, coordonnerait les projets à l'échelle de la Fédération et centraliserait les formations ou l'accompagnement des écoles.

Dès lors, ne serait-il pas temps de sortir du modèle d'appels à projets? Ceux-ci ont bien entendu leur utilité pour lancer des dynamiques, mais ils ont également des limites: d'une part, cette limite est temporelle puisque le modèle n'est pas forcément pérennisé au-delà de la durée de l'appel à projets et, d'autre part, l'appel à projets n'est pas suivi par toutes les écoles. Souvent, une réponse favorable à un appel à projets repose sur la bonne volonté des directeurs ou dépend des moyens humains disponibles. Quel modèle pérenne proposez-vous à l'avenir, dans le cadre du budget de 15 millions d'euros annuels que vous avez annoncé?

Par ailleurs, force est de constater la multiplicité des niveaux de pouvoir impliqués dans la dynamique des cantines scolaires. Pas moins de cinq ministres régionaux ou communautaires sont directement ou indirectement impliqués. Les trois gouvernements ne pourraient-ils pas aussi élaborer une feuille de route et une stratégie communes autour d'un grand objectif, à savoir celui d'offrir à tous les élèves de l'enseignement maternel et primaire un repas chaud de qualité, issu de l'agriculture locale et durable, proposé à un prix accessible. Chaque terme de cet objectif mériterait néanmoins une définition précise puisque tous les acteurs n'ont pas une vision identique de la thématique. Comment votre gouvernement œuvre-t-il à cette mise en commun des objectifs, des moyens et des méthodes?

Comment avez-vous concrètement défini le concept d'alimentation durable dans le cadre de l'appel à projets? Quelle réalité ce concept recouvre-t-il? Quels sont les contrôles de qualité? Enfin, comment encouragez-vous les partenariats avec le secteur associatif et coopératif?

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, je répondrai d'abord à votre

question sur le soutien et la structuration des partenariats dans les écoles. À partir du moment où les écoles respectent les critères imposés, elles sont libres de s'organiser comme elles l'entendent. Ainsi, elles peuvent mettre à disposition des élèves des repas chauds gratuits et durables. Certaines écoles préparent elles-mêmes les repas ou font appel à une série d'intermédiaires; d'autres écoles passent par des prestataires externes qui s'occupent de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et amènent directement les repas chauds à l'école.

Pour les écoles en contact direct avec des intermédiaires, l'appel à projets «Cantines durables» n'a pas vocation à organiser une structure opérationnelle qui coordonnerait les projets à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles et centraliserait les formations ou l'accompagnement des écoles. Les écoles doivent rester maîtresses de leurs choix organisationnels et, si elles le souhaitent, elles peuvent faire appel à des structures comme le collectif «Développement cantines durables» pour les accompagner. Mon cabinet a rencontré ce collectif il y a quelques semaines. J'apporte volontiers mon soutien à cette structure afin qu'elle vienne en aide aux écoles qui s'occupent des achats chez les producteurs locaux et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. En outre, je suis conscient de la lourdeur administrative qu'entraîne un tel appel à projets. C'est pourquoi mon cabinet et l'administration réfléchissent à la manière d'aider au mieux les écoles dans leurs démarches administratives.

Concernant la pérennité de ce projet, je vous rejoins complètement. C'est pourquoi nous réfléchissons à l'instauration, avant la fin de la législature, d'un dispositif réglementaire qui permettra d'ancrer durablement ce projet au sein des actions menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour ce qui est des synergies et des contacts avec les autres entités du pays, un groupe de travail «Alimentation dans les écoles» réunit le secteur associatif, les administrations, les cabinets de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les réunions de ce groupe de travail permettent de coordonner les initiatives instaurées dans les écoles.

Par ailleurs, l'appel à projets «Cantines durables» a été réalisé en collaboration avec le secteur associatif, notamment Bruxelles Environnement et les cantines durables. En ce qui concerne le concept d'alimentation durable, je vous renvoie vers les critères de labellisation comme «*Good Food*» à Bruxelles, «Cantines durables» ou «*Green Deal* Cantines durables» en Wallonie, ou encore vers les listes d'actions types relatives à l'alimentation durable contenues dans l'appel à projets.

En ce qui concerne les contrôles de qualité, l'appel à projets prévoit une série de conditions d'accès. Tout d'abord, les repas doivent être confectionnés dans le respect de la méthode HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Point*, Analyse des dangers – points critiques pour leur maîtrise), préconisée par l'Agence fédérale pour la sécurité alimentaire (AFSCA). Ces repas doivent par ailleurs systé-

matiquement être cuisinés selon les recommandations de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Outre les contrôles sanitaires effectués par les organismes compétents en la matière, la direction du développement durable du ministère sera également chargée du contrôle des rapports d'activités qui lui auront été remis et qui comprendront une analyse qualitative du déroulement du projet.

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – La question des cantines est essentielle à mes yeux. Il s'agit d'une thématique transversale qui concerne autant le domaine de la santé que ceux de l'éducation, de la biodiversité ou encore du climat. De plus, elle implique différents niveaux de pouvoir, ce qui rend le projet intéressant et complexe. En effet, tous les partis politiques et tous les acteurs sociétaux sont conscients de l'importance des repas de qualité à la cantine; ces repas doivent en outre répondre aux exigences climatiques.

Concernant l'appel à projets, Monsieur le Ministre, j'aimerais que vous réfléchissiez à une perspective à plus long terme. Vous devriez organiser des discussions entre les opérateurs pour définir différents concepts, notamment ceux de l'accessibilité des prix et de la gratuité. Certains estiment que la priorité doit être un prix accessible; pour d'autres, il faut instaurer la gratuité complète. Il n'est pas toujours possible d'aboutir à un consensus. Il faudrait donc mener une réflexion commune sur l'avenir des cantines.

### ***1.5 Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Stratégie interfédérale pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap»***

**M. Mourad Sahli (PS).** – À la fin du mois de décembre s'est tenue la conférence interministérielle (CIM) Bien-être, Sport et Famille, sous l'impulsion de Karine Lalieux, pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Cette CIM ne s'était malheureusement pas réunie depuis huit ans. Pourtant, nous devons encore beaucoup travailler pour que ces citoyens se sentent intégrés le plus possible dans tous les domaines de notre société. Les ministres de tous les niveaux de pouvoir et les secrétaires d'État se sont engagés à joindre leurs efforts pour agir de manière plus efficace et coordonnée afin de créer une société réellement inclusive pour les personnes en situation de handicap.

Bien entendu, nous devons encore mener de nombreuses actions pour l'emploi et la mobilité et lutter contre la précarité. Il est toutefois important d'inclure les personnes en situation de handicap dans les secteurs de la culture et du sport, qui sont des sources essentielles d'épanouissement.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous rapporter les discussions qui ont eu lieu lors de la dernière CIM? Quelles sont les prochaines étapes de l'élaboration de la Stratégie interfédérale handicap 2021-2030? Quel sera le cahier des charges ou l'ordre du jour des prochaines CIM et des groupes de travail dédiés à l'inclusion des personnes en situation de handicap? La Fédération Wallonie-Bruxelles souhaite-t-elle défendre certains axes prioritaires, en vue de

l'adoption de la Stratégie interfédérale handicap? Enfin, en ce qui concerne l'accès au marché du travail et plus particulièrement à la fonction publique, le taux d'emploi de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'atteignait pas à l'époque les 2,5 % fixés par le gouvernement. La situation a-t-elle évolué?

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, la réunion de la CIM Bien-être, Sport et Famille a été l'occasion pour les différents niveaux de compétences de se familiariser avec les priorités de chacun, de créer un groupe de travail sur le handicap, mais aussi de se mettre d'accord sur l'élaboration de la Stratégie interfédérale handicap 2021-2030.

Pour la suite des travaux, il est prévu que chaque entité fasse parvenir ses priorités au cabinet de la ministre Lalieux à la mi-janvier. Sachez que nous avons identifié une série de thèmes importants, qui traversent l'ensemble des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et sur lesquels nous pourrions travailler. La discussion doit encore être finalisée en interne à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour ensuite avoir lieu avec les autres entités du pays. Lorsque les priorités des uns et des autres seront connues, une concertation sera organisée entre cabinets afin de se mettre d'accord sur la poursuite des travaux de la CIM. Dans la foulée, une réunion du groupe de travail sur le handicap sera convoquée pour commencer à élaborer concrètement la Stratégie interfédérale handicap 2021-2030.

Concernant l'accès au marché du travail dans la fonction publique, sachez que le taux d'occupation au sein du ministère augmente de manière constante chaque année. Il s'établirait ainsi à 1,53 % en 2019, à 1,66 % en 2020 et à 1,70 % en 2021. Soyons honnêtes: ce taux reste sous l'objectif des 2,5 % fixé par la réglementation. C'est pourquoi je proposerai à la CIM d'entamer une réflexion entre les différentes entités du pays, afin d'améliorer l'échange des bonnes pratiques relatives au recrutement des personnes handicapées dans les administrations publiques.

**M. Mourad Sahli (PS)**. – Je me réjouis que la mécanique soit amorcée et que l'ensemble des forces vives et des gouvernements soient sensibilisés à cette question. Je suis également heureux de savoir que des propositions seront soumises à la ministre fédérale des Pensions.

Je note l'augmentation constante dont vous nous faites part, Monsieur le Ministre; toutefois, nous n'avons effectivement pas encore atteint les 2,5 % visés, que ce soit au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou au niveau local. Nous devons donc prêter une attention accrue à la problématique de l'inclusion. L'égalité fait partie des valeurs que je défends en tant que socialiste; la meilleure voie pour l'atteindre est celle de la solidarité, notamment entre ceux qui sont en bonne santé et ceux qui n'ont pas cette chance. Nous devons agir tous

ensemble pour gommer les différences et permettre aux plus fragiles d'être des acteurs à part entière de notre société.

### ***1.6 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Projets de lutte contre le racisme au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles»***

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – La poursuite, le renforcement et la création de nouveaux projets de lutte contre le racisme en Fédération Wallonie-Bruxelles sont essentiels si nous voulons construire une société où la citoyenneté des personnes est respectée, quelles que soient leurs différences. La Fédération doit jouer un rôle moteur dans cette lutte. Dans ce cadre, un projet intitulé «Le racisme ne mène nulle part» a été lancé en début de législature. Le 3 mai 2021, dans cette même commission, vous avez indiqué, Monsieur le Ministre, que le projet s'étalerait sur deux ans et que le premier volet, consacré au numérique, aurait cours jusqu'en septembre 2022. Par ailleurs, vous avez affirmé que les actions menées seraient également orientées vers les écoles, les centres sportifs et les organismes du secteur culturel dès que la situation sanitaire le permettrait.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point sur cette campagne? Avez-vous commencé à mener des actions destinées aux mondes de l'enseignement, de la culture et du sport? Sinon, quand prévoyez-vous de le faire? Une évaluation des résultats de cette campagne est-elle prévue? Si oui, sur la base de quels critères? Compte tenu des engagements budgétaires annoncés, d'autres projets sont-ils prévus dans le domaine de la lutte contre le racisme?

Qu'en est-il de la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Plan interfédéral de lutte contre le racisme? Les incidents survenus à la fin du mois de décembre au stade Jan Breydel à Bruges nous ont rappelé combien les insultes et les chants racistes et antisémites sont encore ancrés dans les esprits. On en retrouve trace dans des stades, des événements estudiantins et des manifestations culturelles. Les auteurs de ces chants, insultes, images et stéréotypes ont parfois du mal à comprendre qu'on leur reproche leurs agissements en raison de l'impact de ceux-ci sur la société. En effet, pour beaucoup, leurs comportements n'ont rien à voir avec le racisme et relèvent de traditions folkloriques.

Dans le cadre de sa participation au Plan interfédéral de lutte contre le racisme, la Fédération Wallonie-Bruxelles prend-elle en considération ces manifestations de racisme que certains experts qualifient de «bon enfant»? Comment le gouvernement compte-t-il travailler pour faire évoluer ces traditions, ce folklore, tout en en préservant ce qui constitue leur saveur, leur grande utilité sociétale?

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – La diffusion de la campagne «Le racisme ne mène nulle part», sponsorisée par le biais des comptes Facebook et Instagram, a enre-

gistré d'excellents résultats. Les contenus thématiques réalisés par les médias numériques de la RTBF – la capsule-émission «*IZI NEWS*» ou la capsule-émission «*SEX'N'SUN*», par exemple – ont également très bien fonctionné. Enfin, le relais de la campagne par les influenceurs sur Instagram a rencontré un franc succès. Pour autant, il ne s'agit pas de se contenter de ce bilan très positif.

En ce qui concerne l'évaluation et les critères prévus, il s'agit d'une étude qualitative spécifique pour une campagne de sensibilisation. Son approche stratégique repose sur différents thèmes: l'évaluation, l'impact et l'appréciation du contenu; la compréhension et l'impact des messages transmis; la capacité de remise en question par une telle campagne et l'impact des messages sur les comportements futurs; ainsi que les pistes d'amélioration pour des campagnes de ce type. La campagne a donc bien fonctionné. Toutefois, d'après l'analyse des chiffres qui nous ont été communiqués, les jeunes de 15 à 18 ans ont été moins touchés par cette initiative.

C'est la raison pour laquelle nous lancerons une nouvelle campagne en 2022. Celle-ci ciblera les publics scolaires de l'enseignement secondaire. Le message de cette nouvelle campagne sera donc axé sur la sensibilisation des jeunes de 13 à 18 ans à la thématique du racisme, l'idée étant d'en faire des citoyens éclairés et capables de mieux lutter contre ce fléau. Nous partons du constat que ce sont les préjugés et les réflexions racistes lancés «juste pour rire» qui sont à l'origine du racisme: si on les laisse se propager et s'ancrer dans la société, ils ne feront que s'étendre.

Quant au remboursement des activités des acteurs de terrain – et notamment d'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances –, au vu du nombre élevé et grandissant de signalements traités par cet organisme, la Fédération lui a accordé cette année une augmentation de dotation de 75 000 euros. Concernant les initiatives globales prises en matière de lutte contre le racisme, je rappelle que la Fédération dispose d'un instrument doté d'un budget de près de trois millions d'euros: le plan pour la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité (PCI).

Par ailleurs, nous allons mettre en œuvre un nouveau dispositif de sensibilisation des jeunes à la prévention et à la lutte contre le racisme par le biais des opérateurs de «l'aide aux jeunes dans leur milieu habituel de vie et dans leurs rapports avec leur environnement social». Ce dispositif sera doté d'un budget de près de 500 000 euros. Dans le secteur du sport, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est dotée récemment d'un nouvel outil de sensibilisation et d'éducation contre différentes formes de discrimination – dont le racisme –, avec l'adoption du décret 14 octobre 2021 visant l'éthique sportive et instituant un observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi qu'un réseau éthique (décret «Éthique sportive»). Ce texte prévoit la création

d'un Observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi que de deux réseaux respectivement composés des référents «Vivons sport» et des délégués «Vivons sport».

De plus, il convient de noter que le décret «Éthique sportive» requiert également que les fédérations prévoient, dans leur règlement, des sanctions précises pour toute personne qui contreviendrait au code d'éthique en vigueur en Fédération Wallonie-Bruxelles. À ce titre, l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA) fait figure d'exemple, puisqu'elle a récemment développé un plan d'action de lutte contre le racisme intitulé «*Come Together*».

Monsieur le Député, je terminerai par vos questions relatives au Plan interfédéral de lutte contre le racisme. À ce jour, tous les groupes de travail – et donc également celui relatif au sport – ont rendu leurs conclusions. Un premier tour de table interfédéral visant à établir une version consolidée du plan a été réalisé il y a quelques semaines. Je ne vous cacherai pas que les discussions sont très compliquées en ce moment. En effet, la Flandre – et singulièrement la N-VA – n'adhère pas à la méthode de travail proposée par le cabinet de la secrétaire d'État Sarah Schlitz. Des négociations sont en cours afin de parvenir à un accord sur un nouveau *modus operandi*. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de l'évolution de la situation à l'occasion de questions ultérieures.

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – J'aimerais en effet disposer des chiffres relatifs à la campagne «Le racisme ne mène nulle part». Je me réjouis qu'ils soient encourageants. Pour rappel, Monsieur le Ministre, le 7 juin 2020, vous étiez présent à nos côtés, sur la place Poelaert, dans le cadre de la manifestation «*Black Lives Matter*». Au-delà de la problématique liée à George Floyd, ce mouvement s'intéresse à toutes les formes de racisme et de discrimination. Si cette manifestation a été organisée consécutivement à la mort d'une personne afro-américaine, elle est exemplaire, tant à Liège qu'à Bruxelles, car elle a permis de rassembler des personnes de toutes origines.

Les citoyens ont envie de sentir l'impact de cette campagne dans leur vie quotidienne, et c'est pourquoi je vous interroge au sujet de sa poursuite dans les écoles et les milieux sportifs, etc. Vous avez annoncé une campagne ciblant les écoles secondaires et notamment les jeunes de 13 à 18 ans. Si elle a son importance, il est tout aussi essentiel de disposer de critères d'évaluation permettant à ces jeunes d'exprimer leur ressenti par rapport aux propositions qui leur seront faites.

J'insiste sur la question du folklore, car j'ai vu récemment un documentaire portant sur le football anglais. Celui-ci explique comment la Grande-Bretagne est parvenue à résorber le problème du racisme. Dans le reportage, on demande ainsi à un supporter s'il a l'impression de préférer une insulte lorsqu'il scande «sale noir». Celui-ci répond par la négative, affirmant avoir toujours fait comme

cela. Il n'en demeure pas moins que les propos de ce genre ont un lourd impact et alimentent le racisme dans les stades.

Il me semble donc essentiel de créer un plan transversal en Fédération Wallonie-Bruxelles qui toucherait toutes les matières et permettrait d'aborder ces questions de manière structurelle. Je reviendrai sur le Plan interfédéral de lutte contre le racisme dans ce cadre. En définitive, si la Flandre ne souhaite pas avancer en cette matière, comme pour Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, il nous faut avancer de notre côté et mettre ce plan transversal en œuvre.

***1.7 Question de M. François Bellot, intitulée «Appel à projets de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la lutte contre les discriminations homophobes, biphobes et transphobes»***

**M. François Bellot (MR).** – La Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé son premier appel à projets dans le cadre de la lutte contre les discriminations et les violences homophobes, biphobes et transphobes. Celui-ci se clôturait le 15 octobre. Il est une nouvelle preuve, si elle était nécessaire, qu'il ne peut plus exister de sujets tabous, ignorés ou délaissés. Cet appel concerne la promotion du droit des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, queers, intersexes, asexuelles et plus (LGBTQIA+) afin d'encourager les projets qui préviennent les violences dont sont victimes ces personnes. Par son engagement à les défendre, la Déclaration de politique communautaire (DPC) corrobore cette action. Par ailleurs, les thématiques relevant de l'orientation sexuelle, du changement de sexe ou encore de l'identité de genre et de son expression sont protégées par le décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination.

Monsieur le Ministre, comptiez-vous voir agir, grâce à cet appel à projets, des associations, des organisations et des institutions déjà actives dans la défense des personnes LGBTQIA+, ou l'objectif était-il de voir s'établir de nouveaux groupes motivés par cette proposition? Les projets devaient se centrer sur certains sujets tels que l'impact de la crise de la Covid-19 sur les personnes LGBTQIA+, la visibilité des lesbiennes et des personnes transgenres dans l'espace public, répondre à des besoins identifiés qui favorisent l'inclusion des personnes LGBTQIA+ ou encore proposer des actions régulières, des collaborations, voire de nouveaux modes de concertation entre associations. Quels axes ont-ils été privilégiés?

La Fédération Wallonie-Bruxelles a indiqué que les projets portés par deux ou plusieurs organismes partenaires, dont au moins une association œuvrant sur le terrain des droits des personnes LGBTQIA+, seraient encouragés. Comment est-il prévu de juger de l'action de terrain des associations afin de leur permettre les facilités annoncées?

Enfin, le dossier de candidature devait être déposé en remplissant un formulaire en ligne et en y annexant un certain nombre de pièces relatives au projet défendu. Ce canal n'a-t-il pas été un obstacle pour des associations souhaitant participer à l'appel?

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – La première édition de l'appel à projets dans le cadre de la lutte contre les discriminations homophobes, biphobes et transphobes visait un double objectif: soutenir davantage les associations, organisations et institutions actives sur le terrain des droits des personnes LGBTQIA+ et encourager d'autres opérateurs également actifs sur le terrain de la lutte contre les discriminations. Au total, 38 organismes ont répondu à cet appel à projets: 36 étaient éligibles, dont 12 opérateurs relevant du secteur associatif LGBTQIA+, ce qui représente un tiers des projets déposés et recevables.

Concernant les axes privilégiés, les opérateurs avaient la possibilité de s'inscrire dans plusieurs d'entre eux. Néanmoins, nous pouvons noter que les opérateurs ont privilégié ceux répondant à des besoins identifiés et favorisant l'inclusion des personnes LGBTQIA+ – ce qui leur laisse davantage de latitude – ainsi que l'axe de la visibilité des lesbiennes et des personnes transgenres dans l'espace public. Il convient également de relever que l'axe de l'impact de la crise de la Covid-19 sur les personnes LGBTQIA+ a suscité très peu d'engouement.

Quant à la question d'évaluer l'action de terrain des associations afin de leur permettre les facilités annoncées dans l'appel, l'objectif était en effet d'encourager des partenariats de qualité entre opérateurs actifs sur le terrain des droits des personnes LGBTQIA+, voire de créer de nouvelles synergies entre opérateurs de secteurs distincts. Dans ce dernier cas, il fallait au moins qu'un opérateur soit actif dans le domaine des droits des personnes LGBTQIA+. Sur les 36 dossiers déposés et jugés recevables, 13 dossiers contenaient une convention de partenariat formalisant la collaboration entre les opérateurs impliqués dans la réalisation du projet. Force est néanmoins de constater que ces projets sont portés principalement par un seul opérateur et que l'intervention d'un second opérateur dans la réalisation du projet reste ponctuelle.

L'évaluation des projets subventionnés sera réalisée sur la base des documents que les opérateurs devront transmettre à l'administration, par le biais de la plateforme SUBSIDE, au plus tard pour le 1<sup>er</sup> décembre prochain. Il s'agit des documents relatifs aux activités, résultats et études menés dans le cadre du projet, mais aussi d'un rapport relatif à l'activité subventionnée et présentant les différentes conclusions du projet. Enfin, aucun problème technique majeur relatif à la complétion du formulaire en ligne et au téléversement des pièces complémentaires demandées n'a été rapporté par les opérateurs à la Direction générale de l'égalité des chances.

**M. François Bellot (MR).** – Monsieur le Ministre, si je comprends bien, il n’y a que deux opérateurs impliqués pour les treize projets retenus que vous avez cités. Quoi qu’il en soit, il est important de lancer un tel appel à projets. Nous connaissons les difficultés que ces personnes peuvent rencontrer dans l’espace public, mais aussi parfois dans le monde de l’entreprise, de la culture ou ailleurs. Il faut reconnaître aussi les efforts entrepris par un certain nombre d’entreprises. Nous saluons ces initiatives. Par ailleurs, il est essentiel de constituer un réseau, pour le partage tant des compétences que des expériences.

J’aurais pu aussi poser la question suivante: tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles est-il couvert, ou seules les grandes villes le sont? Existe-t-il des endroits non couverts? L’appel à projets se préoccupait-il de cette question? Ces précisions me semblent également importantes. Je reviendrai sur ces questions plus spécifiques au moment où l’analyse sera terminée et lorsque les désignations auront été faites.

### ***1.8 Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Processus de transformation et d’autonomisation de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)»***

**M. Michele Di Mattia (PS).** – Comptant plus de 200 000 apprenants, 30 000 membres du personnel et plus de 350 implantations, Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) est le plus grand pouvoir organisateur de l’enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Depuis 2019, les réflexions menées autour du Pacte pour un enseignement d’excellence ont conduit au transfert de l’organisation de l’enseignement de l’Administration générale de l’enseignement (AGE) vers un organisme public autonome dans le but de renforcer son pilotage.

Conformément aux articles 21 et 22 du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l’organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l’Enseignement organisé par la Communauté française, l’une des principales nouveautés a été la création de cinq nouvelles directions générales, chacune disposant d’un chef de service depuis le début de l’année 2021. Par ailleurs, WBE poursuit sa transformation et prévoit l’intégration d’une série de services encore aujourd’hui attachés au ministère, à savoir la gestion documentaire, la logistique, le bien-être et la gestion immobilière.

L’un des objectifs de cette transformation est de placer parmi les priorités le bien-être au travail des collaborateurs. La principale perspective est de développer un milieu de travail motivant afin que WBE devienne un employeur toujours plus attractif pour retenir les talents d’aujourd’hui et attirer ceux de demain.

Même si le nouvel organe se veut autonome, il existe encore des liens étroits entre l’administration générale et celui-ci. Pourriez-vous, Monsieur le Ministre,

nous donner votre appréciation du travail des cinq nouvelles directions générales, une année après la prise de fonction de leur plus haute hiérarchie? La concertation entre les directions générales est-elle optimale ou des aménagements sont-ils envisagés pour renforcer leur complémentarité? Certains des services mentionnés ont-ils déjà été détachés vers WBE? Quel échéancier prévoyez-vous pour leur détachement complet?

Concernant la politique de bien-être au travail, quelle est l'évaluation de la structure de coordination dédiée, qui a été créée en 2020? La crise sanitaire a-t-elle conduit à son évolution?

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, comme vous l'indiquez, WBE poursuit sa mise en place et son déploiement progressifs. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Comme vous le soulevez, le contrat de gestion entre WBE et le gouvernement a été signé. Son organigramme a été progressivement déployé et affiné. Quant aux recrutements nécessaires, ils sont en cours. La dynamique se poursuivra en 2022, notamment à travers de nouveaux transferts de membres du personnel du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers WBE, comme précisé dans le décret spécial.

En tant que ministre de tutelle, je peux vous dire que, de mon point de vue, cette évolution va dans le bon sens. Tant le Conseil que le comité de direction de WBE travaillent efficacement et avec diligence. En témoignent notamment la gestion de la crise sanitaire, la gestion des inondations, le *Recovery and Resilience Facility* (RRF) et ses répercussions sur les bâtiments scolaires ou encore de nombreuses initiatives positives prises par WBE et ses établissements scolaires dans toute une série de domaines.

Je vous rejoins sur votre appréciation du bien-être au travail, dont WBE a fait l'une de ses priorités. Comme vous, je suivrai avec attention les différentes initiatives prises dans ce domaine. Souhaitons donc que cette dynamique positive se poursuive encore des années durant et au bénéfice de tous les élèves, les étudiants et les membres du personnel accueillis dans les établissements organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**M. Michele Di Mattia (PS)**. – Monsieur le Ministre, je prends note de l'optimisme et du réalisme dont vous faites preuve, ainsi que de votre enthousiasme par rapport à ce transfert qui marque un moment important dans le détachement entre le rôle de pilotage et celui de l'administration en tant que telle.

Ma question portait aussi sur la coordination entre les directions générales. Il est toutefois peut-être un peu trop tôt pour faire une première évaluation au bout d'un an. Néanmoins, comme tout organisme qui fera son évolution et ses

«maladies de jeunesse», des évolutions seront probablement à prévoir. Je suis certain que ce pilotage sera maintenu et je vous remercie pour votre engagement.

### ***1.9 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Situation des administrateurs d'internat»***

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Récemment, j'ai lu dans la presse les revendications que les administrateurs d'internat ont exprimées par l'intermédiaire de l'Association des administrateurs de l'enseignement officiel (AAEO), qui les représente en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le site de l'AAEO répertorie une centaine d'internats et homes d'accueil de l'enseignement officiel. En raison de l'encadrement proposé et des activités organisées par les équipes pédagogiques et éducatives, ces structures jouent un rôle essentiel dans l'éducation et la formation des jeunes qui leur sont confiés.

Ces structures ont été rudement mises à l'épreuve par la crise sanitaire. En effet, elles se situent à l'intersection de plusieurs secteurs, concernés par différentes volées de mesures relatives, notamment, à l'accueil de jeunes émergeant de l'aide à la jeunesse, aux internats spécialisés et aux homes d'accueil permanents.

Les revendications des administrateurs d'internats de l'AAEO sont à tout le moins claires. Ils souhaitent une meilleure reconnaissance de leur fonction. Leur charge de travail s'est alourdie depuis plusieurs années, et elle s'est encore accrue en raison de la crise sanitaire. Les administrateurs revendiquent également une correction barémique pour compenser cette charge de travail supplémentaire.

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse des revendications de l'AAEO? Lors d'une précédente question parlementaire posée en juin 2020 à ce sujet, vous m'informiez que vous veilleriez, en votre qualité de ministre ayant la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), à soutenir, en collaboration avec la ministre de l'Éducation, les mesures statutaires nécessaires relatives à la correction barémique. Qu'en est-il de l'avancement des travaux à ce propos? Envisagez-vous de telles mesures de soutien?

Je sais que vous êtes sensible à cette problématique et aux revendications des administrateurs d'internat. Une correction barémique concernerait un nombre restreint de personnes dans le cas des administrateurs de l'AAEO et aurait ainsi un impact budgétaire très limité pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Finalement, prévoyez-vous une concertation sectorielle sur ces revendications?

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, je connais votre intérêt pour ce sujet. Je suis au courant des revendications des administrateurs d'internat et de

celles portées par l'AAEO en particulier. Nous avons déjà abordé leur situation dans le cadre de précédentes questions parlementaires.

Les administrateurs d'internat jouent un rôle clé dans le système éducatif et travaillent quotidiennement à assurer le bien-être de nombreux internes. Leur demande portant sur une revalorisation barémique me paraît donc légitime. Je vous ai effectivement indiqué que je veillerai, en ma qualité de ministre ayant la tutelle sur WBE, et ce, en collaboration avec la ministre de l'Éducation, à soutenir les mesures statutaires nécessaires à une correction barémique.

Nous avons récemment abordé le sujet de la revalorisation barémique lors des négociations sectorielles de l'enseignement. Lors du conclave, le gouvernement a décidé d'attribuer des moyens à différents postes négociés. À ce jour, il reste encore à conclure le protocole d'accord avec les partenaires sociaux et à s'accorder sur l'affectation des moyens précités. Je plaiderai pour qu'une partie de ces montants soit réservée à la revalorisation des administrateurs d'internat. Bien entendu, les mesures statutaires seront prises en concertation avec les acteurs de l'enseignement.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Monsieur le Ministre, j'entends que vous êtes sensible à la situation des administrateurs d'internat et attentif à leurs revendications. La ministre Désir et moi-même les avons évoquées lors d'une de nos nombreuses visites dans les établissements.

Je prends bonne note du fait que vous plaidez pour qu'une partie des moyens soit réservée à la revalorisation barémique des administrateurs d'internat. Les administrateurs et moi-même serons très attentifs à la suite des opérations, dans les semaines et les mois à venir.

***1.10 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Bilan de l'appel à projets dans le cadre du plan d'investissement dans les bâtiments scolaires»***

**M. Yves Evrard (MR).** – Monsieur le Ministre, je vous ai interrogé, il y a quelques mois, sur l'état d'avancement du dossier relatif au financement et aux subventions exceptionnelles pour la construction de nouveaux bâtiments scolaires. Ce plan d'investissement comprend 230 millions d'euros obtenus par le biais du Plan pour la reprise et la résilience.

Les instances européennes nous imposent un calendrier serré. C'est pourquoi vous aviez choisi la date du 31 décembre 2021 pour la remise des différents dossiers, en mettant à la disposition de ceux et celles qui le souhaitaient une application numérique.

Dans vos réponses à mes précédentes questions, vous aviez indiqué qu'il existait encore des marges de manœuvre. Pouvez-vous faire le point sur la situation actuelle et en dresser un bilan général? Celui-ci se révèle-t-il positif et encourageant? Pouvez-vous nous apporter un éclairage sur la phase de dépôt, en

fonction des réseaux, des types et niveaux d'enseignement? Vos services ont-ils déjà pu réaliser une analyse? Dans le cas contraire, je patienterai encore quelque peu.

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, à la date de clôture de cet appel à projets, la plateforme qui permettait l'introduction des dossiers comptait 571 dossiers finalisés, ce qui correspond à plus d'un milliard d'euros d'investissements, soit plus que ce qui est possible. Cela représente environ 700 millions d'euros de demandes de subventions, ce qui est supérieur à l'enveloppe prévue. Cet appel à projets a donc connu un grand succès; les pouvoirs organisateurs ont tout fait pour introduire leurs nombreux dossiers dans le délai imposé, qui était relativement court en raison des règles imposées par l'Union européenne.

Au-delà de ces règles, le montant total des projets recueillis traduit un réel besoin et montre qu'il fallait avancer rapidement. Cependant, nous ne sommes pas allés trop vite non plus, car cet appel à projets représente à lui seul un investissement de plus d'un milliard d'euros. Cela me conforte dans l'idée que nous avons choisi la bonne méthode et que, contrairement à ce que certains ont voulu faire croire, le mécanisme était tout à fait viable.

L'autre enseignement que nous pouvons déjà tirer, c'est que les besoins sont énormes, comme nous l'avons indiqué lors du chantier à ce sujet. Les objectifs de réforme et de refinancement de cette politique que nous nous sommes fixés sont plus que nécessaires. Par ailleurs, nous pouvons également souligner que les priorités fixées par le gouvernement ont été suivies par les pouvoirs organisateurs; en effet, sur les 707 millions d'euros que représentent les demandes de subventionnement, 683 millions d'euros concernent les dossiers des pôles A et B, c'est-à-dire ceux qui sont relatifs aux démolitions, reconstructions ou rénovations lourdes. Cela traduit à la fois l'importance des besoins et la prise de conscience par rapport à la nécessité de réformer profondément les choses.

Concernant la répartition de ces montants entre les réseaux, le réseau officiel subventionné a été de loin le plus actif en introduisant des dossiers de demandes de subventionnement pour un montant total de 353 millions d'euros. Il est suivi par l'enseignement libre, dont les dossiers représentent 196 millions d'euros, tandis que les bâtiments de la Communauté française sollicitent 158 millions d'euros. L'analyse de cet appel à projets venant de débiter, je ne peux pas aller beaucoup plus loin. Nous ne disposons pas encore de la répartition par niveau d'enseignement.

Je ne manquerai pas de vous communiquer plus de détails dès que l'administration aura avancé dans cette analyse, pour laquelle est prévu un délai de trois à quatre mois. Ce délai sera bien nécessaire au vu du nombre consé-

quent de dossiers à analyser. À la suite de cette analyse, les listes de dossiers prioritaires seront établies et soumises aux fédérations de pouvoirs organisateurs avant validation par le gouvernement. Ensuite, les pouvoirs organisateurs priorités recevront leurs promesses de principe et pourront alors mettre en œuvre leurs projets, en espérant que tout cela se fera sans accroc, les délais pour la réalisation des projets étant très courts. Quoi qu'il adviene, je suis sûr que ces projets sont d'une grande qualité; s'ils ne sont pas repris dans le cadre de cet appel-ci, ils constitueront évidemment une base pour d'autres financements, comme le milliard d'euros acté lors des derniers travaux budgétaires.

**M. Yves Evrard (MR).** – Monsieur le Ministre, l'année 2022 commence bien avec cet ambitieux chantier, même si certains ne pariaient pas un kopeck sur l'aboutissement de cette procédure. Si des critiques ont été émises, ce chantier témoigne d'importants besoins: vous parlez d'un milliard d'euros d'investissements, dans lequel l'Europe participera à hauteur de 230 millions d'euros. Espérons cependant que le travail effectué par nombre de pouvoirs organisateurs ne soit pas perdu. On pourrait même aller plus vite dans d'autres dossiers financés plus classiquement afin de gagner en efficacité.

### ***1.11 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Effets de la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction»***

**M. Yves Evrard (MR).** – Ce dossier est crucial au vu des défis qui nous attendent. Nous avons mobilisé des moyens et instauré des procédures; il faudra à présent les mettre en œuvre. Le 17 décembre dernier, le nouveau représentant de la Confédération Construction déplorait une très forte augmentation de la pénurie de main-d'œuvre sectorielle. Celle-ci s'est aggravée en l'espace d'une année, puisqu'on est passé de 11 000 à 18 500 postes vacants.

Certes, les différents niveaux de pouvoir ont redoublé d'efforts en matière de formation, de revalorisation salariale et d'amélioration des conditions de travail. Il n'en reste pas moins que les entrepreneurs peinent à recruter du personnel et il est clair que cette situation peut avoir une incidence sur la conduite et la livraison des chantiers.

Nous savons que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est engagée dans un certain nombre de chantiers sur l'ensemble de son territoire, comme ceux de l'Athénée royal de Ganshoren ou de l'Internat autonome de Mouscron. Le travail relatif aux infrastructures scolaires est donc susceptible d'être touché par la problématique de la main-d'œuvre.

Les programmes de financement classiques récurrents offrent un volume de travail au monde entrepreneurial: en l'occurrence, le programme de rénovation des bâtiments scolaires à hauteur de 230 millions d'euros augmente évidemment les besoins en main-d'œuvre, en entrepreneurs et en matériaux. Si nous y ajoutons le projet ambitieux du ministre Collignon visant à investir plus d'un milliard

d'euros pour la construction de logements publics et privés, nous nous rendons vite compte que la pénurie de main-d'œuvre risque d'être problématique.

Aussi, Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous dire si des sources de difficultés dans les chantiers en cours, telles que des retards, vous auraient été rapportées? Quelle est votre analyse de ces éléments? Quelle en est l'incidence sur le respect des délais? Aujourd'hui, ne serait-il pas prudent d'anticiper les incidences négatives? Le futur cahier des charges pourrait ainsi être très exigeant en matière de respect des délais de construction.

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, vous avez raison d'aborder cette question dans la foulée de la précédente. De manière générale, je partage votre inquiétude. La pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction touche indéniablement la conduite des marchés publics de travaux menés ou à mener, notamment dans les bâtiments scolaires de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), mais aussi d'une manière relativement similaire, d'après mes informations, dans les autres réseaux – même si nous n'avons pas la même visibilité sur ces derniers.

Commençons par le coût des travaux. Sur un an, une augmentation importante de l'ordre de 30 % des prix remis peut s'observer lors du dépôt des offres. Pour illustrer cette constatation de manière objective, il suffit de regarder l'évolution de la valeur de la norme financière, objet de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 février 2014 fixant les règles qui déterminent le besoin en constructions nouvelles ou extensions et les normes physiques et financières pour les bâtiments scolaires, internats et centres psycho-médico-sociaux, qui est passé de 1 414,88 euros à 1 600,26 euros par mètre carré, hors TVA. Cette forte augmentation pour une construction nouvelle a été constatée entre novembre 2020 et novembre 2021 et représente une croissance de 13,2 % en un an. Cependant, la pénurie de main-d'œuvre ne constitue en rien la seule cause de cette augmentation. Il convient de l'attribuer également à la hausse du prix de l'énergie, à un accroissement de la demande à la suite des dégâts engendrés par les intempéries de juillet, à la pandémie qui induit une diminution de l'offre ou encore aux incertitudes des entrepreneurs quant à l'avenir et à l'évolution des prix, ce qui les incite à protéger leurs marges.

En ce qui concerne les délais de livraison, les marchés déjà en cours sont cadencés par la législation sur les marchés publics et leurs conséquences se traduisent éventuellement par des amendes de retard. En effet, les entreprises ont du mal à remplacer rapidement les ouvriers devant être mis en quarantaine. Par ailleurs, bien que difficilement mesurables à ce jour, le nombre d'offres pourrait s'en trouver diminué sur le long terme et les entreprises se montrer plus frileuses sur les délais d'exécution, en particulier pour les grands chantiers à venir.

Voici différents éléments de préoccupation, qui pourraient interférer dans l'envie de dynamisme que j'avais exprimée lors de la question précédente et lors du *Recovery and Resilience Facility (RRF)*. De manière générale, face à nos constats sur les besoins d'investissements, j'ai réellement envie et besoin d'avancer, toujours en prenant en considération les contraintes de terrain – qui ne doivent toutefois pas nous bloquer.

**M. Yves Evrard (MR).** – Monsieur le Ministre, l'objectif de ma question était de mettre l'accent sur cet élément. Nous devons prendre en compte les conséquences qui en découlent. Soyons honnêtes, nous savons que notre société est de plus en plus crédule vis-à-vis des discours politiques. Cette question est une manière de souligner que l'argent est là et que le programme des travaux est ambitieux.

En outre, comme vous l'avez rappelé à juste titre, il y a aussi la question de la confiance du monde entrepreneurial. Nous devons envoyer un signal fort et dire aux autres acteurs de se préparer, car il y a du pain sur la planche. La plupart des entrepreneurs ont déjà des cahiers de commandes intéressants. Par ailleurs, nous devons nous montrer extrêmement vigilants sur la question des délais et des amendes éventuelles. En effet, même si les entrepreneurs se prémunissent et prennent en compte certains risques, il ne faut toutefois pas que ces risques soient démesurés. Autrement, les chantiers nous coûteraient beaucoup plus que la normale. C'est un équilibre délicat à trouver.

### ***1.12 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Certification énergétique des écoles»***

**M. Yves Evrard (MR).** – En vertu de la législation wallonne, tous les bâtiments occupés par une autorité publique sont tenus d'afficher un certificat de performance énergétique des bâtiments (PEB). Cette obligation a été imposée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, avec une exception pour le secteur de l'enseignement. En effet, celui-ci n'est concerné que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, et c'est pourquoi je vous interroge à ce sujet. Selon des données communiquées par le ministre wallon Henry, cette législation porterait sur environ 11 000 bâtiments. À la date du 5 mai dernier, on comptait seulement 11 % des 4 600 unités visées pour l'échéance de 2021 et à peine 3 % des 6 400 unités pour la date butoir de 2022. La législation en question concerne uniquement les écoles situées sur le territoire wallon.

Dès lors, Monsieur le Ministre, disposez-vous d'informations concernant les écoles établies en Région bruxelloise? Par ailleurs, entérinez-vous les chiffres fournis par le ministre Henry et portant spécifiquement sur la certification énergétique des bâtiments scolaires? Il s'agit en effet d'un critère de priorité du plan de relance. Qu'en est-il plus précisément des écoles qui relèvent du réseau d'enseignement Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)?

Le secteur vous a-t-il transmis des informations à propos de cette nouvelle obligation? Ses représentants ont-ils évoqué des difficultés, un manque de temps ou de moyens pour s’y conformer? Le respect de cette législation induirait-il éventuellement un surcoût budgétaire ou, au contraire, est-il complémentaire aux dispositions du plan de relance? En plus des initiatives déjà prises par les services régionaux wallons, quelles mesures ont-elles été retenues au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour répondre à ces nouvelles exigences?

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – La certification énergétique des écoles est l’une des missions confiées à la cellule «Énergie». Le gouvernement a approuvé, en 2018, l’engagement de quatre agents pour réaliser les tâches nécessaires en son sein. Toutefois, le gel des engagements a ensuite été décidé et ces quatre agents n’ont ainsi été effectivement engagés que dans le courant de l’année 2020. En définitive, la Région wallonne a ouvert l’accès à ces formations à la mi-2019; la formation et la certification des agents ont subi un démarrage tardif en 2020, partiellement dû aux problèmes engendrés par la crise de la Covid-19.

Dans ces conditions et au regard du nombre de bâtiments à certifier, l’objectif global du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ne pourra être tenu. Par ailleurs, de manière générale, le faible nombre de certificats encodés dans la banque de données de la Région wallonne, tous secteurs confondus, laisse présager un retard généralisé de l’ensemble des pouvoirs publics. Aucun surcoût n’est à prévoir dans le cadre de cette mission, si ce n’est une possible externalisation de géomètres par le biais de marchés publics afin d’accélérer le relevé des bâtiments scolaires ne disposant pas encore de plans à ce jour.

Par ailleurs, en Région de Bruxelles-Capitale, il n’existe toujours pas de nouvelle formation disponible depuis 2019. Une nouvelle formation était attendue pour la fin de l’année 2021, mais elle n’a finalement pas pu être proposée. La Région envisagerait vraisemblablement de revoir le contenu du certificat.

**M. Yves Evrard (MR)**. – Monsieur le Ministre, je vous remercie d’avoir fait le point sur ce dossier. Après les deux années que nous venons de vivre, les retards sont justifiables. Vous aurez certainement à vous entretenir avec le ministre Henry pour définir un modus vivendi ou revoir éventuellement le calendrier, et ce, afin que les écoles qui ne seraient pas parvenues à respecter cette obligation à l’échéance 2022 ne soient pas pénalisées.

### ***1.13 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Subventions énergétiques»***

**M. Yves Evrard (MR)**. – Les subventions pour la rénovation énergétique des bâtiments (UREBA) ont été créées pour répondre aux nécessités d’isolation et d’économies d’énergie, notamment en Wallonie. Le ministre wallon de l’Énergie,

Philippe Henry, indique d'ailleurs que le nombre de dossiers «UREBA classiques» introduits ces cinq dernières années par les établissements scolaires, tous réseaux confondus, est relativement stable et tourne autour de 200 dossiers par an.

Ce calcul ne prend pas en compte 2020. Nous venons en effet de rappeler à quel point elle a été chahutée. En revanche, la répartition par réseau d'enseignement fait clairement apparaître de grandes disparités. Au cours de la période concernée, un seul dossier a en effet été comptabilisé pour le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). À l'inverse, plus de 280 dossiers auraient été introduits par des établissements des réseaux de l'enseignement libre.

Pour les subventions «UREBA exceptionnels», qui portent sur un autre mécanisme, le bilan est un peu plus élevé avec 25 dossiers soutenus pour le réseau WBE, mais ce résultat reste néanmoins inférieur aux autres réseaux, à savoir ceux des communes ou de l'enseignement libre. Nous pouvons certes nous réjouir des actions de ces derniers, mais comment expliquez-vous, Monsieur le Ministre, ces disparités?

Quelles mesures ont-elles été retenues pour améliorer le bénéfice des subventions UREBA aux établissements de WBE? Qu'est-il prévu pour articuler de manière directement complémentaire les deux vecteurs de subventionnement que sont les subventions UREBA en Région wallonne et le plan d'investissement lancé par le gouvernement dans le cadre du chantier des bâtiments scolaires? Pouvez-vous faire le point sur les dispositifs similaires existant, le cas échéant, en Région de Bruxelles-Capitale?

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, je précise tout d'abord que les demandes de subventions UREBA ne peuvent être introduites que par les établissements scolaires et non par le Service général des infrastructures scolaires de WBE. Or, les écoles de ce réseau n'ont pas la capacité de gérer individuellement les demandes de ce type et doivent être assistées par ce service. Les pouvoirs organisateurs du réseau libre sont, en général, bien plus autonomes à ce sujet et cela facilite leurs démarches, ce qui explique ces différences.

Sous leur forme classique, les subventions UREBA couvrent 30 % à 35 % du coût des travaux, selon les cas, le reste restant à la charge de chaque demandeur. La mise en œuvre de ces dossiers est tributaire des moyens disponibles en regard des priorités relatives à l'affectation de ces moyens. Le Service général des infrastructures scolaires de WBE estime, avec les moyens dont il dispose, que la salubrité et la sécurité restent prioritaires.

Le programme «UREBA exceptionnels» couvre, pour sa part, jusqu'à 75 % des coûts. Il est très apprécié par les services techniques de WBE pour réaliser des

travaux importants ayant pour but de limiter les consommations d'énergie. Ces dossiers sont par ailleurs une opportunité de viser concomitamment d'autres objectifs, tels que la mise en conformité et en sécurité des menuiseries ainsi que le confort thermique et esthétique. Cette opportunité a été saisie par WBE avec une gestion centralisée des demandes par le service général qui avait introduit des dossiers en quantité suffisante, eu égard à l'enveloppe dédiée à WBE tenant compte de la clé de répartition adoptée de 15 % du total, estimé à un peu plus de six millions d'euros de subventions.

Pour WBE, les dossiers introduits en «UREBA exceptionnels» portaient sur près de dix millions d'euros d'investissements. La subvention octroyée a été réduite à 5,6 millions d'euros par la Région wallonne eu égard aux travaux éligibles aux subventions. Cela permet de mettre en perspective ces «UREBA exceptionnels». Il faut également ajouter que les dossiers de WBE s'élèvent à 390 000 euros par dossier en moyenne, ce qui permet le lancement de travaux significatifs pour des économies d'énergie pour une moyenne de 95 000 euros par dossier.

En Région de Bruxelles-Capitale, d'autres types de subventions existent, en particulier l'ouverture aux quartiers – les contrats-écoles – ou encore des projets liés aux cours de récréation ouvertes. WBE a d'ailleurs introduit plusieurs dossiers en ce sens. Enfin, des premiers contacts avec les cabinets régionaux ont été lancés pour envisager une meilleure articulation des différents programmes de subventionnement, ainsi qu'au niveau des chantiers avec les administrations régionales.

**M. Yves Evrard (MR).** – Lors de nos débats passés sur les bâtiments scolaires, d'aucuns essayaient de nous faire croire qu'en matière de réseaux, une pomme était égale à une poire. Or, nous voyons que, là aussi, il existe des spécificités qu'il est bon de rappeler. La complexité de WBE ne lui permet pas d'accéder à la mécanique des subventions «UREBA classiques». Toutefois, comme vous l'avez rappelé, le volet «UREBA exceptionnels» doit être complémentaire et s'articuler intelligemment, afin d'éviter les doublons et de faire en sorte que chaque euro investi par tel ou tel mécanisme se traduise de manière efficiente sur le terrain.

## **2 Ordre des travaux**

**M. le président.** – Les questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, de Mme Alice Bernard, intitulées «Équipement des élèves pour l'enseignement hybride», «Grève à la Haute École de la province de Liège» et «Problème de chauffage dans l'école communale du Thier-à-Liège», et de M. Thierry Witsel, intitulée «Réponses urgentes à apporter contre le racisme dans le sport», sont retirées.

La question orale de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Maisons d'hébergement des personnes âgées de 18 à 25 ans», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h10.*